

REPUBLIQUE FRANCAISE

21010224000053

**COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
COMMUNE DE LOYETTES**

POSTE COMPTABLE : TRESOR PUBLIC

**SERVICE PUBLIC LOCAL
COMMUNE DE LOYETTES**

M49

COMPTE ADMINISTRATIF

BUDGET : ASSAINISSEMENT

ANNEE 2016

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 114 059,76	G 149 221,67	G-A 35 161,91
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B 87 060,57	H 94 850,72	H-B 7 790,15

REPORTS DE L'EXERCICE 2015	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit) 47 915,86 (si excédent)	I 47 915,86 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit) 7 159,83 (si excédent)	J 7 159,83 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		201 120,33 P= A+B+C+D	299 148,08 Q= G+H+I+J	98 027,75 =Q-P

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 44 670,00	L 18 612,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017	= E+F 44 670,00	= K+L 18 612,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 114 059,76	= G+I+K 197 137,53	83 077,77
	Section d'investissement	= B+D+F 131 730,57	= H+J+L 120 622,55	-11 108,02
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 245 790,33	= G+H+I+J+K+L 317 760,08	71 969,75

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF**II****VUE D'ENSEMBLE****A1****DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 44 670,00	L 18 612,00
13	Subventions d'investissement	0,00	18 612,00
34	AMELIORATION DES REJETS DE LA STEP	44 670,00	0,00

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	19 824,00	19 203,14	0,00	0,00	620,86
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	700,00	457,46	0,00	0,00	242,54
Total des dépenses de gestion courante		20 524,00	19 660,60	0,00	0,00	863,40
66	Charges financières	16 480,00	15 960,73	474,03	0,00	45,24
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (exploitation)	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		37 004,00	35 621,33	474,03	0,00	908,64
023	Virement à la section d'investissement (4)	50 187,86				
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (4)	78 100,00	77 964,40			135,60
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		128 287,86	77 964,40			50 323,46
TOTAL		165 291,86	113 585,73	474,03	0,00	51 232,10
Pour information						
D002 Déficit d'exploitation reporté de 2015		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de servic	3 800,00	5 710,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	15 000,00	28 273,12	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	50 000,00	66 470,42	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		68 800,00	100 453,54	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	11 676,00	11 944,92	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		80 476,00	112 398,46	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (4)	36 900,00	36 823,21			76,79
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		36 900,00	36 823,21			76,79
TOTAL		117 376,00	149 221,67	0,00	0,00	0,00
Pour information						
R002 Excédent d'exploitation reporté de 2015		47 915,86				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	104 259,69	17 512,00	44 670,00	42 077,69
	Total des dépenses d'équipement	104 259,69	17 512,00	44 670,00	42 077,69
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	23 500,00	23 460,72		39,28
18	Compte de liaison : affectation (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00			
	Total des dépenses financières	23 500,00	23 460,72	0,00	39,28
4581	Total des opé. pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	127 759,69	40 972,72	44 670,00	42 116,97
040	Opérations d'ordre entre sections (2)	36 900,00	36 823,21		76,79
041	Opérations patrimoniales (2)	70 350,00	9 264,64		61 085,36
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	107 250,00	46 087,85		61 162,15
	TOTAL	235 009,69	87 060,57	44 670,00	103 279,12
	Pour information				
	D001 Déficit d'investissement reporté de 2015	0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
13	Subventions d'investissement	18 612,00	0,00	18 612,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	18 612,00	0,00	18 612,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	10 600,00	7 621,68	0,00	2 978,32
	Total des recettes financières	10 600,00	7 621,68	0,00	2 978,32
4582	Total des opé. pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	29 212,00	7 621,68	18 612,00	2 978,32
021	Virement de la section d'exploitation (2)	50 187,86			
040	Opérations d'ordre entre sections (2)	78 100,00	77 964,40		135,60
041	Opérations patrimoniales (2)	70 350,00	9 264,64		61 085,36
	Total des recettes d'ordre d'investissement	198 637,86	87 229,04		111 408,82
	TOTAL	227 849,86	94 850,72	18 612,00	114 387,14
	Pour information				
	R001 Excédent d'investissement reporté de 2015	7 159,83			

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	19 203,14		19 203,14
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	457,46		457,46
66	Charges financières	16 434,76	0,00	16 434,76
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	77 964,40	77 964,40
Dépenses d'exploitation - Total		36 095,36	77 964,40	114 059,76

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE 2015

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

114 059,76

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	36 823,21	36 823,21
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	23 460,72	0,00	23 460,72
18	Compte de liaison : affectation	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	17 512,00		17 512,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	9 264,64	9 264,64
4581	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement - Total		40 972,72	46 087,85	87 060,57

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE 2015

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

87 060,57

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 – TITRES EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services	5 710,00		5 710,00
74	Subventions d'exploitation	28 273,12		28 273,12
75	Autres produits de gestion courante	66 470,42		66 470,42
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	11 944,92	36 823,21	48 768,13
	Recettes d'exploitation - Total	112 398,46	36 823,21	149 221,67

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE 2015

47 915,86

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

197 137,53

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (5)	0,00	1 946,00	1 946,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	7 318,64	7 318,64
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	7 621,68	0,00	7 621,68
28	Amortissements des immobilisations		77 964,40	77 964,40
4582	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	Recettes d'investissement - Total	7 621,68	87 229,04	94 850,72

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE 2015

7 159,83

+

AFFECTATION AU COMPTE 106

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

102 010,55

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2)(3)	19 824,00	19 203,14	0,00	0,00	620,86
611	Sous-traitance générale	9 974,00	10 056,70	0,00	0,00	0,00
61523	Entretien et réparations réseaux	3 000,00	2 972,40	0,00	0,00	27,60
61528	Entretien et réparations autres biens immobiliers	5 100,00	5 034,00	0,00	0,00	66,00
6161	Multirisques	1 000,00	880,88	0,00	0,00	119,12
617	Etudes et recherches	600,00	240,00	0,00	0,00	360,00
6262	Frais de télécommunications	150,00	19,16	0,00	0,00	130,84
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	700,00	457,46	0,00	0,00	242,54
6541	Créances admises en non-valeur	500,00	456,08	0,00	0,00	43,92
6542	Créances éteintes	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
658	Charges diverses de la gestion courante	0,00	1,38	0,00	0,00	0,00
TOTAL=DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		20 524,00	19 660,60	0,00	0,00	863,40
66	Charges financières (b)(5)	16 480,00	15 960,73	474,03	0,00	45,24
66111	Intérêts réglés à l'échéance	16 600,00	16 587,70	0,00	0,00	12,30
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-120,00	-626,97	474,03	0,00	32,94
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (exploitation) (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		37 004,00	35 621,33	474,03	0,00	908,64
023	Virement à la section d'investissement	50 187,86				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	78 100,00	77 964,40			135,60
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles	78 100,00	77 964,40			135,60
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		128 287,86	77 964,40			50 323,46
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		128 287,86	77 964,40			50 323,46
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		165 291,86	113 585,73	474,03	0,00	51 232,10
Pour information						
D 002 Déficit d'exploitation reporté de 2015					0,00	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

A1

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	474,03
Montant de l'exercice 2015	626,97
= Différence ICNE 2016 - ICNE 2015	-152,94

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de s€	3 800,00	5 710,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances d'assainissement non collectif	3 800,00	5 710,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	15 000,00	28 273,12	0,00	0,00	0,00
741	Primes d'épuration	15 000,00	25 453,12	0,00	0,00	0,00
748	Autres subventions d'exploitation	0,00	2 820,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	50 000,00	66 470,42	0,00	0,00	0,00
757	Redevances versées par les fermiers et conce	50 000,00	66 401,42	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	69,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL=RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		68 800,00	100 453,54	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	11 676,00	11 944,92	0,00	0,00	0,00
7714	Recouvrement sur créances admises en non v	0,00	258,05	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations d	0,00	10,87	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exerc. antérieurs)	11 676,00	11 676,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		80 476,00	112 398,46	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	36 900,00	36 823,21			76,79
777	Quote-part des subvent° d'inv. virées au résult	36 900,00	36 823,21			76,79
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sectio	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		36 900,00	36 823,21			76,79
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		117 376,00	149 221,67	0,00	0,00	0,00
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de 2015		47 915,86				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2015	0,00
= Différence ICNE 2016 - ICNE 2015	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21562	Service d'assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement n° 31 (3)	6 000,00	5 836,00	0,00	164,00
	Opérations d'équipement n° 34 (3)	80 359,69	11 676,00	44 670,00	24 013,69
	Opérations d'équipement n° 35 (3)	17 900,00	0,00	0,00	17 900,00
	Total des dépenses d'équipement	104 259,69	17 512,00	44 670,00	42 077,69
16	Emprunts et dettes assimilées	23 500,00	23 460,72		39,28
1641	Emprunts en euros	23 500,00	23 460,72		39,28
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
2762	Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	23 500,00	23 460,72	0,00	39,28
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	127 759,69	40 972,72	44 670,00	42 116,97
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (5)	36 900,00	36 823,21		76,79
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	36 900,00	36 823,21		76,79
139111	Agence de l'eau	17 100,00	17 084,39		15,61
13912	Régions	3 300,00	3 273,79		26,21
13913	Départements	16 450,00	16 426,34		23,66
13915	Groupements de collectivités	50,00	38,69		11,31
041	Opérations patrimoniales (7)	70 350,00	9 264,64		61 085,36
2313	Constructions	13 000,00	0,00		13 000,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	48 000,00	0,00		48 000,00
2762	Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.	9 350,00	9 264,64		85,36
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	107 250,00	46 087,85		61 162,15
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	235 009,69	87 060,57	44 670,00	103 279,12
	Pour information D001 Déficit d'investissement reporté de 2015		0,00		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	18 612,00	0,00	18 612,00	0,00
13111	Agence de l'eau	18 612,00	0,00	18 612,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		18 612,00	0,00	18 612,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	10 600,00	7 621,68	0,00	2 978,32
2762	Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.	10 600,00	7 621,68	0,00	2 978,32
Total des recettes financières		10 600,00	7 621,68	0,00	2 978,32
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		29 212,00	7 621,68	18 612,00	2 978,32
021	Virement de la section d'exploitation	50 187,86			
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (4)	78 100,00	77 964,40		135,60
281311	Bâtiments d'exploitation	39 800,00	39 808,29		0,00
281532	Réseaux d'assainissement	37 200,00	37 080,56		119,44
281562	Service d'assainissement	1 100,00	1 075,55		24,45
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		128 287,86	77 964,40		50 323,46
041	Opérations patrimoniales (6)	70 350,00	9 264,64		61 085,36
2031	Frais d'études	63 000,00	1 946,00		61 054,00
21532	Réseaux d'assainissement	4 900,00	4 868,58		31,42
21562	Service d'assainissement	2 450,00	2 450,06		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		198 637,86	87 229,04		111 408,82
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		227 849,86	94 850,72	18 612,00	114 387,14
Pour information R001 Excédent d'investissement reporté de 2015			7 159,83		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les titres émis et les restes à réaliser au 31/12. Si le montant est négatif, alors les réalisations sont supérieures aux recettes votées.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

DETAIL D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS D'EQUIPEMENT

B3

CHAPITRE D'OPERATION D'EQUIPEMENT N° 31 (1)
LIBELLE : EQUIPMT TELESURVEILLANCE POSTES RELEVAGE
POUR VOTE

Art. (2)	Libellé (2)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2015)	Mandats émis sur l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
DEPENSES		6 000,00	^A 5 836,00	0,00	164,00	^B 18 282,87
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	6 000,00	5 836,00	0,00	164,00	18 282,87
21532	Réseaux d'assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	3 420,00
21562	Service d'assainissement	6 000,00	5 836,00	0,00	164,00	14 862,87
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2015)	Titres émis sur l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	^C 0,00	0,00	0,00	^D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (4)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	-5 836,00	D-B	-18 282,87

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

DETAIL D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS D'EQUIPEMENT

B3

CHAPITRE D'OPERATION D'EQUIPEMENT N° 34 (1)
LIBELLE : AMELIORATION DES REJETS DE LA STEP
POUR VOTE

Art. (2)	Libellé (2)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2015)	Mandats émis sur l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
DEPENSES		80 359,69	^A 11 676,00	44 670,00	24 013,69	^B 11 676,00
20	Immobilisations incorporelles	62 847,69	11 676,00	44 670,00	6 501,69	11 676,00
2031	Frais d'études	62 847,69	11 676,00	44 670,00	6 501,69	11 676,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	17 512,00	0,00	0,00	17 512,00	0,00
2313	Constructions	17 512,00	0,00	0,00	17 512,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2015)	Titres émis sur l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	^C 0,00	0,00	0,00	^D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (4)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	-11 676,00	D-B	-11 676,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

DETAIL D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS D'EQUIPEMENT

B3

CHAPITRE D'OPERATION D'EQUIPEMENT N° 35 (1)
LIBELLE : ANTENNE EU place des Mariniers/rue du Château
POUR VOTE

Art. (2)	Libellé (2)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2015)	Mandats émis sur l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
DEPENSES		17 900,00	^A 0,00	0,00	17 900,00	^B 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	17 900,00	0,00	0,00	17 900,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	17 900,00	0,00	0,00	17 900,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR 2015)	Titres émis sur l'exercice	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	^C 0,00	0,00	0,00	^D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (4)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C-A	0,00	D-B	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					913 428,62									
1641 Emprunts en euros (total)					913 428,62									
5011321501A001	CREDIT LOCAL DE FRANCE	29/06/1998		01/05/1999	213 428,62	F		5.53	5.53		S	X	N	A-1
3278646	CAISSE D'EPARGNE EMPRUNTS	16/10/2008		25/03/2009	700 000,00	F		4.78	4.82111		T	X	O	A-1
Total général					913 428,62									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/2016										ICNE de l'exercice	
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2016	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/2016 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		324 382,00					23 460,72	16 587,70	0,00	474,03
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		324 382,00					23 460,72	16 587,70	0,00	474,03
5011321501A001	N	0,00		25 607,22	1,42	F		5.53	15 943,63	2 080,35	0,00	236,01
3278646	N	0,00		298 774,78	22,00	F		4.82111	7 517,09	14 507,35	0,00	238,02
Total général		0,00		324 382,00					23 460,72	16 587,70	0,00	474,03

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)

A1.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2016 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/ 2016 (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A														
TOTAL A		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple B														
Option d'échange C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
Autres types de structures F														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A1.4

Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	2					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	324 382,00					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2016 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2015)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		60 400,00	60 283,93
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		23 500,00	23 460,72
1641	Emprunts en euros	23 500,00	23 460,72
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		36 900,00	36 823,21
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	36 900,00	36 823,21
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2016	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (2015)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	60 283,93	44 670,00	0,00	104 953,93

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A4.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2015)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		138 887,86	III 85 586,08
Ressources propres externes de l'année (a)		10 600,00	7 621,68
2762	Autres immobilisations financières	10 600,00	7 621,68
Ressources propres internes de l'année (b)(6)		128 287,86	77 964,40
281311	Amortissement des immobilisations	39 800,00	39 808,29
281532	Amortissement des immobilisations	37 200,00	37 080,56
281562	Amortissement des immobilisations	1 100,00	1 075,55
021	Virement de la section d'exploitation	50 187,86	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12/2016	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	85 586,08	18 612,00	7 159,83	0,00	111 357,91

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 104 953,93
Ressources propres disponibles	IV 111 357,91
Solde	V = IV - II (3) + 6 403,98

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A5.2.1
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'EXPLOITATION	

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Service d'assainissement collectif (1)

A5.2.1 - SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	13 084,34	74	Subventions d'exploitation	27 453,12
611	Sous-traitance générale	3 937,90	741	Primes d'épuration	25 453,12
61523	Entretien et réparations réseaux	2 972,40	748	Autres subventions d'exploitation	2 000,00
61528	Entretien et réparations autres biens immobil	5 034,00	75	Autres produits de gestion courante	66 470,42
6161	Multirisques	880,88	757	Redevances versées par les fermiers et conc	66 401,42
617	Etudes et recherches	240,00	758	Produits divers de gestion courante	69,00
6262	Frais de télécommunications	19,16	77	Produits exceptionnels	11 944,92
65	Autres charges de gestion courante	457,46	7714	Recouvrement sur créances admises en non	258,05
6541	Créances admises en non-valeur	456,08	7718	Autres produits exceptionnels sur opérations	10,87
6542	Créances éteintes	0,00	773	Mandats annulés (exerc. antérieurs)	11 676,00
658	Charges diverses de la gestion courante	1,38			
66	Charges financières	16 434,76			
66111	Intérêts réglés à l'échéance	16 587,70			
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-152,94			
	Total des dépenses réelles	29 976,56		Total des recettes réelles	105 868,46
042	Opérations d'ordre de transfert entre secti	77 964,40	042	Opérations d'ordre de transfert entre secti	36 823,21
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelle.	77 964,40	777	Quote-part des subvent° d'inv. virées au résu.	36 823,21
023	Virement à la section d'investissement	0,00			
	Total des dépenses d'ordre	77 964,40		Total des recettes d'ordre	36 823,21
	D002 (5)	0,00		R002 (5)	47 641,86
	TOTAL GENERAL	107 940,96		TOTAL GENERAL	190 333,53

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrive en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Service d'assainissement non collectif (1)**A5.2.1 - SECTION D'EXPLOITATION**

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	6 118,80	70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de :	5 710,00
611	Sous-traitance générale	6 118,80	7062	Redevances d'assainissement non collectif	5 710,00
			74	Subventions d'exploitation	820,00
			748	Autres subventions d'exploitation	820,00
	Total des dépenses réelles	6 118,80		Total des recettes réelles	6 530,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00		Total des recettes d'ordre	0,00
	D002 (5)	0,00		R002 (5)	274,00
	TOTAL GENERAL	6 118,80		TOTAL GENERAL	6 804,00

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A5.2.2
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'INVESTISSEMENT	

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Service d'assainissement collectif (1)

A5.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
21	Immobilisations corporelles (hors opérations	0,00	13	Subventions d'investissement	0,00
21562	Service d'assainissement	0,00	13111	Agence de l'eau	0,00
	31 EQUIPMT TELESURVEILLANCE POSTI	5 836,00	27	Autres immobilisations financières	7 621,68
	34 AMELIORATION DES REJETS DE LA S	11 676,00	2762	Créances sur transfert de droits à déduction r	7 621,68
	35 ANTENNE EU place des Mariniers/rue d	0,00			
16	Emprunts et dettes assimilées	23 460,72		Total des recettes réelles	7 621,68
1641	Emprunts en euros	23 460,72			
27	Autres immobilisations financières	0,00			
2762	Créances sur transfert de droits à déduction r	0,00			
	Total des dépenses réelles	40 972,72			
040	Opérations d'ordre de transfert entre secti	36 823,21	040	Opérations d'ordre de transfert entre secti	77 964,40
139111	Agence de l'eau	17 084,39	281311	Bâtiments d'exploitation	39 808,29
13912	Régions	3 273,79	281532	Réseaux d'assainissement	37 080,56
13913	Départements	16 426,34	281562	Service d'assainissement	1 075,55
13915	Groupements de collectivités	38,69	041	Opérations patrimoniales	9 264,64
041	Opérations patrimoniales	9 264,64	2031	Frais d'études	1 946,00
2313	Constructions	0,00	21532	Réseaux d'assainissement	4 868,58
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0,00	21562	Service d'assainissement	2 450,06
2762	Créances sur transfert de droits à déduction r	9 264,64	021	Virement de la section d'exploitation	0,00
	Total des dépenses d'ordre	46 087,85	021	Virement de la section d'exploitation	0,00
	D001 (4)	0,00		Total des recettes d'ordre	87 229,04
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	87 060,57		R001 (4)	0,00
				TOTAL GENERAL DES RECETTES	94 850,72

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrive en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

COMMUNE DE LOYETTES - 01 - ASSAINISSEMENT	CA	2016
--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2016	C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

COMMUNE DE LOYETTES - 01 - ASSAINISSEMENT	CA	2016
--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2016	C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)	C4

1 - ASSAINISSEMENT

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	165 291,86	114 059,76	0,00	114 059,76
RECETTES	165 291,86	197 137,53	0,00	197 137,53
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	235 009,69	87 060,57	44 670,00	131 730,57
RECETTES	235 009,69	102 010,55	18 612,00	120 622,55

(1) Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser

3 - PRESENTATION AGREGEE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	165 291,86	114 059,76	0,00	114 059,76
RECETTES	165 291,86	197 137,53	0,00	197 137,53
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	235 009,69	87 060,57	44 670,00	131 730,57
RECETTES	235 009,69	102 010,55	18 612,00	120 622,55
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	400 301,55	201 120,33	44 670,00	245 790,33
TOTAL AGREGE DES RECETTES	400 301,55	299 148,08	18 612,00	317 760,08

(1) Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D

Présenté par le LE MAIRE,
A Loyettes, le 16/03/2017
Le LE MAIRE,

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 17
VOTES : Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.
A Loyettes, le 16/03/2017

Date de convocation : 08/03/2017

Les membres du Conseil Municipal,

JEAN MARC DELAVALLE	
CLEMENCE JUILLARD	
FRANCK PLANET	
THERESE SIBERT	
JACQUES VEDRINE	
MARINETTE REVERDY	
VINCENT RASO	
JEAN PIERRE ROBTON	
CHRISTIANE PAGET pouvoir à Clémence JUILLARD	
BERNARD MAYET	
DAMIEN VAUDO	
DANIELLE BERRODIER	
ANNETTE DEMORY	

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D

SANDRINE CROST	
MICHAEL D'ALEO absent	
AMELIE PIGEON	
MARINE CAZEAUX absente	
RICHARD GARCIA pouvoir à Nicole VIELLARD	
NICOLE VIELLARD	
PATRICIA HARMANT absente	
SOPHIE BEJUY absente	

Certifié exécutoire par le LE MAIRE, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le 20/03/2017 et de la publication le 20/03/2017.

A Loyettes, le 20/03/2017

SOMMAIRE

I. Informations générales

p.2 Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

p.3 A1 - Vue d'ensemble - Sections

p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres

p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.7 B1 - Balance générale du compte administratif - Dépenses

p.8 B2 - Balance générale du compte administratif - Recettes

III. Vote du budget

p.9 A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses - Articles

p.11 A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes - Articles

p.12 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.13 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

p.14 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – ANNEXES

Jointes Sans Objet

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

p.17 A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes

p.19 A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux

p.20 A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement

A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N

A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations

A3.2 - Etalement des provisions

p.21 A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

p.22 A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement

p.23 A5.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Exp

p.25 A5.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Inv

A6 - Etat des charges transférées

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers

A8.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT) - Entrées

A8.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT) - Sorties

A8.3 - Opérations liées aux cessions

A9.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - Ent

A9.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - Sorti

A10 - Etat des travaux en régie

B - Engagements hors bilan

p.26 B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé

B1.6 - Etat des autres engagements donnés

B1.7 - Etat des engagements reçus

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

C - Autres éléments d'informations

p.27 C1.1 - Etat du personnel

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

p.29 C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures

p.30 D - Arrêté et signatures